DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 16

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 16
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il est rappelé que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Elles permettent d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels et de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice.

Ainsi, l'autorisation de programme est un acte de prévision pour plusieurs années avec une projection annuelle (CP) qui fait l'objet d'un ajustement à chaque phase budgétaire (BP / BS / DM).

Différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).

Pour mémoire, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'ajustement des AP est rendu nécessaire pour prendre en compte :

- les coûts actualisés des opérations existantes,
- l'ajustement des crédits de paiement afin d'intégrer le montant des CP engagés en N-1 mais non liquidés et ne pouvant pas être évalués au moment de la préparation du budget primitif,
- l'ajout de nouvelles opérations,
- la création des nouvelles autorisations.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster les différents CP du fait de modification des calendriers d'exécution d'une part, et éventuellement de ventilations des lignes d'opération d'autre part.

Cette délibération présente :

- les modifications de phasage afin d'ajuster les crédits de paiement 2023 en fonction du calendrier opérationnel.

Modifications de phasage, augmentation ou diminution d'AP

Libellé de l'AP	Montant voté précédent	Révision proposée	Nouveau montant voté	CP Exercices antérieurs	CP 2023 BP + DM1	CP 2023 après DM2	Phasage prévisionnel CP 2024
Construction du gymnase Saint Jean	17 067 891,16 €	0,00 €	17 067 891,16 €	8 409 085,41 €	8 147 389,36 €	8 022 389,36 €	100 500,00 €
Habitat- ravalement	1 107 793,95 €	0,00 €	1 107 793,95 €	512 218,04 €	300 000 €	575 000 €	20 575,91€
Végétalisation des cours d'école	4 070 000,00 €	0,00 €	4 070 000,00 €	1 626 691,90 €	1 037 467,07 €	1 077 467,07 €	357 532,93 €
Remplacement des chaudières fioul	2 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €	41 428,80 €	1 483 571,20 €	1 103 571,20 €	1 355 000,00 €
Rénovation thermique	6 115 200,00 €	0,00 €	6 115 200,00 €	290 708,54 €	2 722 858,83 €	2 762 858,83 €	655 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les ajustements des autorisations de programme actualisés induits par ces modifications.

TOTAL VOTANTS :	55	=	44 Conseillers Présents	+	11 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI